



54^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 - Dialogue interactif avec la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne

Intervention du Luxembourg

Genève, le 22 septembre 2023

Monsieur le Président,

Le Luxembourg soutient pleinement la déclaration de l'Union européenne.

Nous remercions la Commission d'enquête pour son rapport et exprimons notre plein soutien à son mandat, tout en réitérant notre appel aux autorités syriennes de coopérer pleinement avec la Commission et de lui garantir l'accès au territoire.

Le rapport documente la poursuite des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre liés à des actes de torture et de mauvais traitement, qui incluent les violences sexuelles et sexistes, de même que des détentions arbitraires et des disparitions forcées par les autorités syriennes et d'autres parties au conflit. Afin de mettre fin à l'impunité, il est indispensable que la situation en Syrie soit portée devant la Cour pénale internationale.

Madame, Messieurs les Commissaires,

Quelles sont selon vous d'autres avenues à explorer par les Etats et ce Conseil pour contribuer à établir les responsabilités pour les crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis ?

Ma délégation est fortement préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire en Syrie et l'incapacité de la communauté internationale à fournir une aide adéquate. Il est inacceptable que les autorisations d'accès humanitaire soient utilisées à des fins politiques. En dépit du veto russe au Conseil de sécurité, tout doit être mis en œuvre pour assurer que l'aide transfrontière reprenne durablement et passe sans obstacles.

Nous réitérerons enfin notre appel aux autorités syriennes à collaborer pleinement avec la nouvelle institution internationale sur les personnes disparues en République arabe syrienne.

Je vous remercie.

[243 mots – 1m30s]